

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 41 (1905)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

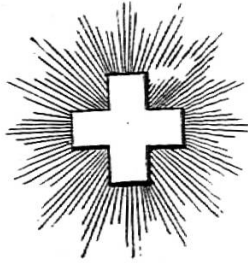
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *L'allemand à l'école primaire.* — *Lettre de Paris.* — *Chronique scolaire: Vaud, Jura bernois, Valais, France.* — *Revue de la Suisse allemande.* — PARTIE PRATIQUE : *Nomades et sédentaires.* — *Dictées.* — *Arithmétique.* — *Comptabilité: Note d'un menuisier.* — *Chant de promotions.*

L'ALLEMAND A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Il me souvient de certaine réunion du corps enseignant primaire genevois, présidée par le chef du Département de l'Instruction publique — c'était alors M. Eugène Richard — où, par 23 voix contre 19, on vota la suppression de l'enseignement de l'allemand¹.

Il y a de cela une douzaine d'années, peut-être un peu plus, peut-être un peu moins.

Les partisans de l'allemand eurent beau faire remarquer que nous appartenions à un pays dont les trois quarts des habitants parlent, sinon la langue de Goethe, du moins un dialecte qui s'en rapproche;

que la connaissance de cette langue devenait de jour en jour plus indispensable;

que pour éviter le ridicule d'une prononciation hautement fantaisiste des noms propres, historiques et géographiques, qui se rencontrent forcément à chaque page de nos manuels scolaires, il convenait de posséder au moins les éléments de la langue parlée par nos confédérés d'outre-Sarine;

enfin, que l'enseignement même du français ne pouvait que trouver un auxiliaire dans cette sorte d'étude comparée qu'implique toute traduction d'une langue dans une autre.

Rien n'y fit. La suppression fut votée, à une faible majorité, il est vrai, mais elle le fut.

¹ Le personnel enseignant genevois compte plus de 300 membres.

La principale objection des adversaires de l'allemand était que cet enseignement n'avait donné aucun résultat appréciable, et que, par conséquent, puisque tout le monde était d'accord pour trouver les programmes surchargés — on parlait déjà de surcharge, dans ce temps là — il convenait de faire disparaître cette branche qui ne donnait pas de fruit. Ils ajoutaient qu'ils ne voyaient pas la nécessité de se montrer plus royalistes que le roi, Genève étant le seul des six cantons romands ou mi-romands où l'enseignement de l'allemand fût obligatoire.

Le Département considéra évidemment ce vote comme une simple boutade, expression d'une mauvaise humeur qui se dissiperait rapidement, car, peu à peu, cet enseignement, qui n'était donné primitivement que dans les degrés supérieurs (5^e et 6^e années), fut introduit en quatrième, et enfin dans les trois degrés inférieurs. Si bien que l'on ne tarda pas à entendre, dans toutes les écoles de notre canton, des bambins de sept ans répondre au *Was ist das?* du maître ou de la maîtresse, par un *Das ist ein Bleistift*, plus ou moins convaincu.

Au commencement, cela parut les amuser. C'était nouveau. Mais bientôt le retour périodique des mêmes questions, amenant les mêmes réponses, engendra la satiété.

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Il faut avouer que, vu les circonstances, il était difficile de varier beaucoup. On n'écoula plus que d'une oreille distraite le fameux : *Was ist das?* et l'on répondit en baillant.

Les résultats furent aussi peu encourageants que possible ; les récriminations éclatèrent de toutes parts, et la question de l'allemand reparait sur le tapis.

Elle a été soumise à la Commission scolaire, qui la discutera prochainement à l'occasion du remaniement des programmes. Quel préavis la dite commission présentera-t-elle au Département de l'Instruction publique ? Et quel cas le Département fera-t-il de ce préavis ? Il serait téméraire de rien préjuger.

Toutefois, il y a bien des chances pour que les justes réclamations des instituteurs soient écoutées. Déjà, dans une récente assemblée, notre Société pédagogique a demandé que l'enseignement de l'allemand fût facultatif et donné dans les degrés supérieurs seulement.

Ira-t-on aussi loin dans la voie des réformes ? Il est permis d'en douter. Mais on peut cependant présumer que nos élèves des degrés inférieurs ne seront plus astreints à énoncer de petites phrases insipides, toujours les mêmes, et dont le sens ne présente à leur esprit qu'un intérêt très relatif.

CH. PESSON.

LETTRE DE PARIS

II. Le second problème dont les pouvoirs publics et l'administration centrale se soient montrés préoccupés autant que les hommes du métier eux-mêmes, c'est — vous ai-je rappelé dans ma précédente lettre — celui du recrutement des instituteurs.

L'opinion, assez nouvelle chez nous, que ce recrutement devrait se faire *uniquement* par les *écoles normales* me semble avoir gagné du terrain depuis un an. Je sais bien que le rapporteur du budget de l'instruction publique à la Chambre, M. Massé, en a exprimé — et imprimé — une radicalement contraire, à savoir qu'il est inutile d'entretenir des établissements spéciaux pour former les maîtres d'école; qu'on y pourvoirait tout aussi bien et d'une façon plus économique en instituant des sections spéciales dans les lycées ou les collèges, dont l'enseignement ne diffère pas essentiellement de celui qui est donné dans les écoles normales. Mais cette manière de voir n'est partagée que par un très petit nombre de personnes, et ceux qui la défendent laissent trop voir que la connaissance pratique du sujet leur est complètement étrangère. Ils retranchent de la préparation des instituteurs ce qui est la raison d'être des écoles normales, c'est-à-dire l'éducation professionnelle, pour ne laisser subsister que l'instruction. On ne résoud pas un problème en en supprimant la donnée capitale¹.

La réforme à l'ordre du jour, c'est, vous le savez, la réorganisation des études normales dans le sens du projet Chaumié, dont les dispositions générales et l'esprit vous sont connus par une de mes précédentes lettres. Je n'ai à vous parler aujourd'hui que de l'accueil qui lui a été fait dans les cercles compétents et de l'état présent de l'opinion en ce qui le concerne.

Ce projet a, comme l'on devait s'y attendre, soulevé d'abondantes discussions dans la presse scolaire et même dans les journaux politiques. Je constate que le plus grand nombre de ceux qui ont écrit s'y est montré favorable. Mais je constate aussi que le plus pénétrant et le plus vigoureux article qu'il ait provoqué — celui de M. F. Vial dans la *Revue pédagogique* du 15 octobre — élève contre lui de très sérieuses objections. Le fond de l'argumentation développée par M. Vial se ramène à peu près à ceci : Ce que l'on pense devoir être, dans nos écoles normales transformées, une meilleure préparation professionnelle (troisième année consacrée aux exercices pédagogiques) ne s'obtiendra qu'au détriment de la culture générale de l'esprit; et la culture générale amoindrie fera nécessairement échouer cette préparation professionnelle. M. Vial pense, en effet, que la pédagogie est impuissante à elle seule pour créer un bon maître; qu'elle n'a son effica-

¹ Fort bien. (*La Réd.*)

cité et son utilité, d'ailleurs incontestables, que là où se rencontre préalablement un savoir précis, sûr et dépassant de beaucoup, en les dominant de haut, les éléments à transmettre. La seule méthode éducative, dit-il, est de « choisir l'essentiel », de « dégager de la masse des faits ceux qui sont vraiment caractéristiques », enfin d' « introduire les esprits, à travers ces faits qui sont la matière et, pour ainsi dire, le corps de la science, jusqu'à son âme vivante ». Or ce choix, si l'on peut reprocher à nos instituteurs de ne pas assez savoir le faire, la seule raison en est qu'ils « ne sont pas assez instruits ». Et ils le sauront encore bien moins quand vous aurez restreint de trois à deux années le temps consacré à leur instruction !

Coïncidence curieuse ! un jour que je venais de relire l'article de M. Vial, je tombai sur un numéro de *l'Ecole nationale*, revue pédagogique belge, dans lequel des considérations analogues étaient émises par un professeur de l'Athénée de Verviers. « L'instituteur, disait celui-ci, est un maître en pédagogie. Je ne crains pas de dire que l'enseignement primaire est mieux discipliné que l'enseignement moyen au point de vue de la méthode. Par malheur, il exerce souvent sa méthode sur un corps de doctrine de valeur insuffisante. Il dissertera longuement, patiemment, ingénieusement sur l'art d'enseigner des définitions qui sont fausses, des terminaisons qui n'existent pas, des distinctions sans fondement ; et j'ai souvent maudit cette pédagogie dont les efforts n'aboutissent parfois qu'à faire pénétrer dans les esprits des enfants des notions qu'il faudra déraciner ; et je me suis surpris maintes fois à souhaiter que l'on remplaçât beaucoup de théorie pédagogique par *plus de solide science*, espérant que, quand la science y serait, le moyen de l'enseigner viendrait presque tout seul... »

Convenons, sans pouvoir entrer maintenant dans le débat, que de telles observations sont de nature à rendre hésitants et circonspects les gens qui réfléchissent avant de prendre parti, et plus particulièrement ceux à qui leur expérience de chaque jour fait pressentir ce qu'elles renferment de vérité.

Aux critiques dirigées contre la réforme en projet, l'administration, qui veut faire aboutir, a répondu par la bouche de M. Gasquet parlant aux anciens normaliens d'Auteuil, le 5 novembre. Laissons-la définir elle-même sa conception de l'Ecole normale :

« ... Messieurs, en ce qui concerne le projet, je serai très bref. Je voudrais en peu de mots vous en faire comprendre l'esprit, attendu que j'ai vu, surtout par la lecture des revues pédagogiques que bien peu étaient suffisamment informées pour en parler d'une manière entièrement exacte. Il s'agit tout d'abord d'une

réforme dans le régime intérieur des Ecoles normales. Vous savez tous l'estime dans laquelle je tiens l'Ecole normale. Je la crois, je la considère comme la pierre angulaire de notre organisation primaire, je crois que toutes les réformes, tous les progrès de cet enseignement doivent être faits par elle, mais j'avoue que telle qu'elle existe actuellement, l'Ecole normale ne réalise pas pleinement mon idéal.

» Je voudrais pour l'Ecole normale plus d'autonomie ; je voudrais qu'elle fût plus maîtresse de son enseignement et de ses exercices, qu'elle fût moins asservie à des programmes qui ne sont pas entièrement les siens ; qu'elle ne fût pas dominée par cette préoccupation pénible de la préparation à un examen qui ne répond pas complètement aux matières de son enseignement ; qu'elle pût se tourner avec moins d'arrière-pensée vers ce qui est l'objet propre de l'Ecole normale : faire non pas des brevetés, mais surtout des éducateurs, et j'ajoute les éducateurs d'une démocratie, d'une république.

» Je suis tellement partisan de la nécessité de l'initiation par l'Ecole normale que je voudrais que tous les instituteurs, tous ceux auxquels on remet les enfants de la France, puissent passer par ces écoles. C'est dans ce sens qu'est rédigé le projet déposé par M. le ministre de l'Instruction publique à la Commission de l'enseignement. Il faudrait que tous les instituteurs pussent, pendant un an, au moins, subir, accepter la discipline de l'Ecole normale, s'imprégner de son esprit, de cette atmosphère morale qu'elle crée autour d'elle, et qu'ils exercent ensuite dans leurs écoles sans avoir à faire leur apprentissage aux dépens des enfants qu'on leur confie...

» Ce n'est pas à dire que pour moi, l'Ecole normale doive être une espèce d'asile clos où l'Administration pourrait préparer des instituteurs et des professeurs selon la formule et d'après un catéchisme fait à l'avance ! Loin de là ma pensée, j'estime, au contraire, que les Ecoles normales doivent avoir leurs fenêtres sinon leurs portes ouvertes sur le dehors, que rien de ce qui se passe dans le peuple, de ce qui l'émeut, ne doit rester étranger aux futurs éducateurs. Par leurs origines, les instituteurs appartiennent au peuple ; ils doivent retourner au peuple, ils doivent l'enseigner, faire son éducation. Comment voulez-vous qu'ils réussissent dans cette tâche s'ils restent étrangers à ce qui touche à ce peuple, à ses aspirations, je dirai même à ses erreurs ?

» Quelques-uns s'effraient de cette invasion. Je crois que ces craintes sont vaines, si l'on réfléchit d'ailleurs que, quoi qu'on fasse, jamais l'on empêchera les idées dominantes dans le public de pénétrer par quelque issue chez nous. Fermez-leur la porte ; elles entreront par la fenêtre.

» Mais au lieu que ces idées pénètrent à l'Ecole normale comme une marchandise clandestine et prohibée entrant par contrebande, je voudrais qu'on fit leur place dans notre enseignement à quelques-unes de ces questions vitales et essentielles de qui dépend l'avenir de notre démocratie française. Je m'imagine le rôle de nos directeurs d'Ecoles normales, à peu près comme l'avait conçu un des plus grands éducateurs des temps modernes, M. Pécaut, à l'Ecole de Fontenay. Tous les matins et cela malgré sa chétive santé, il avait l'habitude de réunir les jeunes filles autour de sa chaire et là, à propos du fait du jour, à propos d'un article qu'il avait relevé dans le journal, il portait devant ces jeunes filles la question qui l'intéressait ; il provoquait les discussions, il tâchait de redresser leur jugement ; en un mot, il les initiait à la vie, à cette préparation de la vie qui est l'idéal que nous devons chercher à l'Ecole normale.

» Je suis persuadé, Messieurs, que si ces questions étaient ainsi portées spontanément devant nos jeunes gens, bien des mirages s'évanouiraient dans des cerveaux trop jeunes ; bien des idées obscures s'éclaireraient et bien des logiques tortueuses se redresseraient.

» Je crois en somme qu'au sortir de l'École normale nous enverrions dans la vie des jeunes gens plus mûrs, mieux armés, mieux équipés et mieux préparés aux difficultés que l'avenir leur réserve.

» Est-ce là un programme trop élevé ? Je ne le crois pas, quand je considère la distinction et le dévouement de la plupart des maîtres de nos Ecoles normales et quand je vois au pied des chaires de ces maîtres éminents toute une jeunesse avide d'apprendre, avide d'émotions nouvelles, qui ne demande qu'à suivre les conseils qui lui seront donnés avec sagesse et autorité. »

Ma conclusion personnelle, après cet exposé synthétique de l'« état des choses », sera... que mon jugement ne se sent pas, en ce moment même, assez éclairé pour conclure. On discute encore, en effet, sur une conception toute générale — je m'en réfère aux paroles mêmes de M. Gasquet — et il convient d'attendre que le *plan détaillé* de l'organisation nouvelle, ainsi que le nouveau *programme d'études* aient été mis au jour. Alors seulement nous pourrons nous faire une idée exacte et complète du régime que l'on propose d'instituer et calculer avec quelque certitude les effets qui en pourront sortir.

H. MOSSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Société pédagogique vaudoise.** — L'assemblée des délégués de district aura lieu à Lausanne, dans le bâtiment de l'École normale, le *samedi 25 février, à 10 h. du matin*, avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du président sur la gestion du comité.
2. Rapport du caissier sur l'état de la caisse de la Société et de la caisse de secours.
3. Caisse de retraite indépendante de celle de l'Etat et caisse de secours.
4. Bureau de placement pour instituteurs et institutrices retraités ou momentanément sans emploi.
5. Fixation de la cotisation annuelle.
6. Sujets à mettre à l'étude pour les prochaines conférences de district.
7. Propositions individuelles.

Un congé officiel est accordé par le Département de l'instruction publique et des cultes aux délégués qui assisteront à l'assemblée du 25 février. — Ils devront néanmoins en aviser leur Commission scolaire.

Pour le Comité de la S. P. V. :

A. DUFÉY, secrétaire.

F. MEYER, président.

JURA BERNOIS. — **Toujours à propos de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois.** — Les instituteurs qui avaient plus de 42 ans au

1^{er} janvier 1904 ont-ils avantage de faire partie de la Caisse d'assurance ou doivent-ils rester au bénéfice de l'art. 49 de la loi du 6 mai 1894 ?

Un exemple suffira. Un instituteur qui avait atteint l'âge de 47 ans au 1^{er} janvier 1904 s'est fait recevoir membre de la Caisse d'assurance et, en même temps, il s'est fait avancer de cinq années pour avoir droit à son entrée au 35 % de son traitement.

Pendant l'année 1904, il a versé à la Caisse :

1^o pour son rachat 586 francs ;

2^o pour toutes ses cotisations annuelles 162 »

Pendant l'année 1895, il payera, d'après les statuts 162 »

Il aura donc versé au 31 décembre 1905 la jolie somme de 910 francs.

Au 1^{er} janvier 1906, en cas d'invalidité, il aura droit à une pension s'élevant au 37 % de son traitement de 1350 francs, soit à 499 fr. 50.

Or, nous savons de source certaine que plusieurs instituteurs et institutrices retraités soit avant 1904, soit depuis cette date, et qui n'ont jamais versé aucun centime, reçoivent des pensions s'élevant de 5 à 600 francs. Il y aurait lieu de savoir si la direction de l'Instruction publique pense aussi venir en aide aux instituteurs invalides membres de la Caisse ? Inutile d'insister sur les sacrifices qu'ils s'imposent pour payer leurs cotisations et pour faire face à leurs dépenses avec leur maigre traitement.

La direction de l'Instruction publique, qui dispose d'une somme considérable en faveur des instituteurs retraités, ne devrait-elle pas prendre à sa charge une partie plus importante des paiements supplémentaires que doivent effectuer trimestriellement les vieux membres de la Caisse d'assurance ?

Une explication serait la bienvenue parmi les membres du corps enseignant et même un encouragement chez plusieurs indécis qui hésitent à se faire recevoir membre de la Caisse d'assurance. X.

VALAIS. — Les nos 5 et 6 de *l'Éducateur* nous entretiennent longuement de la mutualité et de l'épargne scolaires. Cette intéressante et importante question est proposée à l'étude. J'en suis heureux et espère que du choc des idées jaillira la lumière. — En Valais, principalement dans le chef-lieu, cette organisation a été débattue il y a quelques années. M. Fatio, de Genève, y a fait des conférences très goûtées. Les écoles protestantes avaient introduit cette institution. Des mutations fréquentes dans le corps enseignant et peut-être un manque d'encouragement en haut lieu les ont fait abandonner petit à petit. A l'heure actuelle, on n'en parle plus.

Comme toutes les innovations, celle qui nous occupe a ses avantages et ses inconvénients. Jusqu'ici, on a fait ressortir les premiers ; je me permettrai de signaler mes scrupules :

1. Cette économie, régulière et quasi forcée, ne contribuera-t-elle pas à faire disparaître trop tôt la naïveté de l'enfant ?

2. Ce dernier peut-il bien comprendre la nécessité de l'épargne ?

3. Ces institutions ne nuiront-elles pas aux sentiments d'égalité qui doivent régner à l'école ? La différence entre la position des parents ne se ferait-elle pas sentir d'une manière fâcheuse ?

4. Les enfants ne seront-ils pas entraînés à l'avarice ?

5. Le désir de voir son petit pécule augmenter ne pourra-t-il pas l'inciter à manquer aux lois de l'honnêteté et de la probité ?

Je pose ces questions sans les résoudre, n'ayant pas l'expérience acquise dans la matière¹.

ALF. MOTTIER.

FRANCE. — La fête des écoles en 1905. — Le Conseil général de la Ligue française de l'enseignement a décidé que la deuxième fête de l'école primaire aura pour objet de commémorer le 25^{me} anniversaire de la fondation de la *Mutualité scolaire*.

Cette fête est fixée au dimanche 18 juin 1905.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Au 1^{er} janvier de cette année sont entrés en vigueur les nouveaux statuts du Fonds de secours des instituteurs du canton de *Zoug*. Tous les maîtres laïques avec engagement définitif et toutes les maîtresses laïques non mariées en font partie. La prime annuelle est de 150 fr.; le maître et la commune payent 25 fr. chacun, l'Etat verse 100 fr. Les secours payés par la caisse sont les suivants : les membres devenus invalides touchent 600 fr. de pension annuelle; la veuve reçoit 250 fr.; les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans touchent 100-350 fr. suivant leur nombre. Les membres qui ne touchent pas encore la pension annuelle reçoivent, en cas de maladie ou d'accident, une indemnité journalière de 2 fr. jusqu'à concurrence de 90 jours par an.

En 1903, le canton de *Schwyz* avait 160 écoles primaires avec 7904 élèves et, comme corps enseignant, 59 instituteurs (laïques) et 99 institutrices (religieuses) et 2 prêtres. 17 écoles comptaient passé 70 élèves, 4, passé 80. Il y avait 11 écoles secondaires avec 333 élèves. 429 garçons ne recevaient pas d'enseignement de la gymnastique. L'école normale comptait 33 élèves; la durée des études est de 4 ans; mais la dernière année, décidée après l'acceptation de la loi sur les subventions, n'existe que sur le papier. Parmi les 76 654 fr. dépensés par l'Etat en faveur de l'instruction, citons 3570 fr. aux écoles secondaires, 6498 fr. à l'École normale, 47 410 fr. aux écoles communales (dime de l'alcool), 12 013 fr. pour la construction de bâtiments scolaires, etc. La moyenne de la dépense pour un élève primaire était de 23 fr. 57 c. Les sœurs touchent un traitement de 450, 500 et 525 fr., avec appartement et bois; les instituteurs reçoivent de 1300-1600 fr.

Voici les principaux articles d'un arrêté de la Direction de l'instruction publique du canton de *Berne*, concernant les devoirs à domicile. Ceux-ci sont complètement interdits pendant la 1^{re} année scolaire, de même, dans toutes les classes, pendant les vacances et pendant les dimanches et autres jours fériés. Dans la 2^{me} et dans la 3^{me} année scolaire, les devoirs oraux sont seuls admis. Dans les classes supérieures, les devoirs écrits sont également interdits, excepté la composition dans la langue maternelle. Il est interdit d'augmenter les devoirs vers la fin de l'année scolaire. *Sont en outre absolument interdits les devoirs de dessin et de travaux à l'aiguille*. Les maîtres et maîtresses devront tenir compte de la situation sociale des élèves et considérer comme circonstances atténuantes les défauts corporels et intellectuels.

Y.

Errata. — Page 68, ligne 44, retrancher les mots : *à ajouter ici*; page 85, ligne 29, lire *Mutualité* et non *Municipalité*; page 85, ligne 35, lire *fr. 241,28* et non *fr. 341,28*.

¹ Seule une étude impartiale, qui renseignera sur les expériences faites ailleurs dans ce domaine, permettra de répondre aux objections de notre correspondant. — (*La Réd.*)

PARTIE PRATIQUE

CIVILISATION

Nomades et Sédentaires¹.

I. LE CHEVAL ET LA VIE NOMADE.

II. LES CÉRÉALES ET LA VIE SÉDENTAIRE.

Nous allons essayer de caractériser la vie du *nomade* (du grec *nomos*, pâture) ou le *type pastoral* par opposition à la *vie du sédentaire* (lat. : *sedere*, être assis, être stable) ou du *type cultivateur*.

Le *type pastoral* ne peut s'épanouir pleinement que dans la *steppe*. Et là encore, cet épanouissement n'est possible que grâce à trois animaux qui adaptent la steppe à l'homme. De ces trois animaux : le chameau, le cheval et le renne, c'est le cheval qui est le plus important à étudier. Après avoir caractérisé la steppe, nous dirons comment le cheval adapte la steppe à l'homme. Nous pourrions alors caractériser le type nomade et examiner quelles sont les conséquences de la vie pastorale sur les groupements humains qui s'y sont livrés dans le passé et s'y livrent encore aujourd'hui. La *steppe*, le *cheval*, le *nomade*, telles sont les grandes lignes de notre premier tableau.

Le tableau que nous lui opposerons contiendra les grands traits suivants :

De toutes les cultures, la plus importante au point de vue du développement général des peuples a été et est encore aujourd'hui celle des céréales.

Pourquoi la culture des céréales a-t-elle eu cette influence ? Pourquoi, dès qu'elle intervient, transforme-t-elle le nomade en sédentaire ? Qu'est-ce qui caractérise le sédentaire et pourquoi sa vie est-elle à la base de toute la civilisation ? C'est à ces grandes questions que notre seconde esquisse tentera de répondre.

La grande idée qui devra surgir au premier plan de notre premier tableau est celle-ci : Les peuples les plus immobiles sont les peuples à cheval.

Celle qui apparaîtra en relief dans le second sera la suivante : La culture du sol est mère de la vie civilisée.

I

a) La *steppe*.

Il y a des steppes un peu partout sur la surface du globe, mais le vrai royaume de la steppe, c'est l'Asie centrale. De la Chine aux bouches du Danube s'étendent de vastes contrées : la Mongolie, le Turkestan, le Touran, le pays des Kirghiz, sans compter les autres plateaux herbeux dont le Tibet est le plus vaste. C'est la vraie patrie des nomades, le véritable empire des herbes dont le Tibet est la citadelle ; c'est aussi, nous le verrons, la patrie du cheval. Il y a là des étendues herbeuses où une courte saison d'humidité intervient entre un hiver infécond et un été dont la sécheresse coupe court à toute végétation. Cette saison est favorable à la croissance de l'herbe ; elle ne suffit pas à celle des arbres, dont ces steppes sont dépourvues. Toujours et partout, c'est la prairie, « La Tartarie, dit M. Huc, ne ressemble en rien à nos pays. Point de villes, point d'édifices, point d'art, point d'industrie, point de culture, point de forêts. »

Le climat de ces steppes est relativement sec et froid.

¹ Voyez p. ex. : E. Demolius, *Comment la route crée le type social*, 2 vol (Paris, Firmin-Didot, 1903), et E. Reclus *Géographie*.

Voilà donc un lieu extraordinairement favorable à l'art pastoral. Les peuples qu'on y rencontre sont riches en bestiaux : vaches, chameaux, moutons, chèvres et surtout chevaux.

b) *Le cheval.*

C'est que la steppe est faite admirablement pour le cheval.

D'abord, elle offre de vastes surfaces horizontales où les hordes de chevaux peuvent errer et se livrer à leurs ébats. Le cheval prospère toujours mieux en pays plats et secs qu'en pays montagneux où il se déforme et perd son allure rapide. Les plaines humides ne lui conviennent pas davantage. Sa tête y devient lourde et ses pieds plats.

En outre, il aime à pâturer en liberté et à manger lentement, mais presque continuellement. La steppe satisfait son appétit d'herbivore. Aussi les chevaux des plateaux asiatiques sont-ils, au dire de Buffon, « forts, vigoureux, fiers, ardents, légers et grands coureurs ».

Maintenant, comment se fait-il que le cheval joue un rôle si considérable dans l'adaptation de la steppe à l'homme nomade ?

La jument lui donne son lait, dont il fait sa principale nourriture et qu'il consomme sous forme de *khoumonis*. Cette boisson se prépare dans de grandes outres en cuir fermé où le lait s'aigrit et subit une sorte de fermentation qui le transforme en un liquide très digestible. La provision alimentaire du nomade le suit donc partout aisément dans ses pérégrinations.

Puis le cheval est le principal auxiliaire pour la garde du troupeau. Comme on l'a dit, c'est un enclos vivant et mobile. Il permet en outre à la famille des pasteurs de se transporter à de grandes distances et d'emporter avec elle sa tente et les ustensiles d'usage habituel. Oter le cheval à un nomade, c'est le contraindre à se fixer sur le sol, à devenir sédentaire. Cavalier dès le berceau, le nomade l'est jusqu'à la tombe. Il dort même sur sa monture. Sa femme chevauche également. Le cheval est au nomade ce que le navire est au matelot. C'est grâce au cheval que les peuples pasteurs ont pu accomplir jusqu'aux limites de l'ancien continent tant d'invasions formidables. La conquête musulmane est l'œuvre du cheval arabe autant que du zèle religieux.

c) *Le nomade.*

Voyez maintenant les conséquences de la vie nomade sur le développement social des peuples, dont l'art pastoral est la seule occupation.

Le pasteur tire de son troupeau le lait, la viande, les peaux, les poils, les crins, la corne. Ce sont les matières premières avec lesquelles il prépare tout ce dont il a besoin. Il se nourrit au jour le jour. La prévoyance est inutile. Le logement où il s'abrite est une tente de peau, la *yourte* qu'il fixe au sol. En une demi-heure il a construit et en une demi-heure il a démoli son éphémère village. Des poils de ses bestiaux, il fabrique des cordes. Son mobilier est aussi sommaire que tout le reste. Son vêtement est fait de peaux tannées ou de laine préparée par les femmes.

L'outillage nécessaire à une industrie aussi primitive et aussi routinière est fort peu considérable. Toute la fabrication est faite à la main. Aucun travail n'exige une dépense considérable d'énergie.

Les besoins de défense ne sont pas considérables non plus. Un fusil acheté aux civilisés remplace l'arc d'autrefois.

Dans un tel état, la famille est nécessairement patriarcale. Le père joue le rôle

d'instituteur, de magistrat, et de prêtre, comme chez Abraham ou Jacob. La division du travail n'existe pas.

Rien ne stimule à l'activité. Au contraire, tout invite le nomade à ne s'y astreindre que le moins possible, à chercher la ligne du moindre effort. Le transport de sa tente sur la steppe infinie lui est rendu si facile par le jarret infatigable de son coursier qu'il faudra une contrainte bien puissante pour faire de ce rôdeur des vastes solitudes herbeuses un sédentaire cultivateur.

II

Quelle que soit la force qui ait contraint un nomade à se fixer au sol pour le cultiver, il est facile de voir quelles modifications la culture des légumes et surtout celle des céréales vont apporter à l'état social.

Le blé a ceci de particulier qu'il offre une grande *facilité d'accumulation*. Il est presque indéfiniment conservable. On peut en faire des provisions petites ou grandes. Voilà donc les hommes poussés à la prévoyance.

En outre, il est très facilement *échangeable*, grâce à son extrême divisibilité. Et voilà la richesse qui fait son apparition. Voilà l'Égypte capable de construire, grâce à ses blés, les villes merveilleuses dont les ruines étonnent les explorateurs. Voilà l'Amérique actuelle s'enrichissant par la vente de ses blés qu'on décharge dans tous les ports européens.

Mais il y a plus. Avec la culture du blé, la vie nomade devient absolument impossible. L'homme est rivé au sol qu'il cultive. Et ce n'est pas tout. Songez au travail qu'il faut accomplir pour multiplier la petite semence, puis pour la transformer en aliment. Labours, semailles, moissons, égrenage, mouture, pétrissage, cuisson du pain. Autant de travaux pénibles demandant une dépense d'énergie à laquelle on ne peut pas se soustraire.

Qu'on y ajoute encore les travaux nécessaires aux constructions diverses destinées à servir d'abri au cultivateur et à ses récoltes, la fabrication de la charrue, et l'on comprendra aisément que des labeurs pareils effraient le nomade habitué au dolce far niente.

Le blé force en outre le coursier de la steppe à devenir un animal de trait.

Et c'est lui aussi qui fera apparaître un élément de complication sociale et de progrès indéfini : la machine, sous forme de moulin qu'on ne tarde pas à substituer aux bras de l'homme ou de la femme.

En résumé, le blé développe le commerce et la richesse. Il modifie et complique les conditions de la vie, exige une fabrication développée, impose spécialement à la femme un travail pénible, transforme les bêtes de course en bêtes de trait, fixe au sol les populations, développe l'individu auquel il apprend la prévoyance, amène un commencement de division du travail. C'est du moins ce qui se passe chez les peuples où on peut prendre sur le vif le passage de la vie nomade à une vie sédentaire, où la culture des céréales l'emporte sur celle des plantes potagères.

On voit facilement comment de cet état social va sortir une civilisation plus compliquée, où la division du travail, la substitution de la machine à la main d'œuvre, l'extension du commerce poseront tant de problèmes et amèneront tant de luttes et de troubles.

Conclusion. — Nous sommes donc bien en présence de deux civilisations. En face de l'immobilité des peuples pasteurs, voici les perpétuels mouvements de progrès et de reculs chez les sédentaires. Et nous avons constaté qu'il suffirait

au nomade de se mettre à cultiver les céréales pour qu'il soit contraint par ce seul fait de passer d'une civilisation à une autre.

Les nomades n'ont pas d'histoire, ils sont encore presque à l'état préhistorique. Ils n'ont pas fondé de villes ni laissé une architecture et une littérature. Ils ont inondé le monde ancien d'invasions dévastatrices, mais leurs grandes armées, véritables caravanes, n'ont servi qu'à détruire ; elles n'ont rien fondé et maintenu de stable. Attila, Gengis-Khan, Tamerlan n'ont eu que des empires éphémères. (Voyez Rosier, *Asie*, p. 49.)

Comparez, à côté de cela, la civilisation égyptienne, par exemple.

De nos jours, les invasions nomades sont devenues impossibles. Le rôle de ces populations diminue d'année en année. Il ne restera bientôt plus au vrai nomade que les solitudes brûlantes du désert saharien, les hauts plateaux asiatiques et les plaines immenses et froides de la Sibérie.

L. S. P.

— DICTÉES

Cheval et chevaliers.

Jadis au temps des Grecs et des Romains l'infanterie jouait le principal rôle dans les batailles. Après l'invasion des barbares une transformation s'opéra. Les Burgondes et les Alémans sont obligés pour lutter efficacement contre les Sarrasins, les Hongrois et les Francs, de leur emprunter leur tactique ; ils prennent alors l'habitude de combattre à cheval, ce qui donne plus de mobilité à leurs armées. Or l'usage du cheval, que Buffon a appelé une des plus belles conquêtes de l'homme, et sur lequel au contraire la législation des Hébreux avait jeté un certain discrédit, n'a jamais contribué à faire avancer la civilisation. Loin d'être un élément de développement, il semble être plutôt un élément de recul. Si l'on compare aujourd'hui encore les mœurs des divers peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et des deux Amériques, on peut remarquer que c'est chez les nations comme les Arabes, les Gauchos et les Hongrois où ce noble animal est le plus en faveur, que le progrès des mœurs est le plus lent. C'est qu'en effet l'usage du cheval favorise certains instincts d'indolence, de paresse, de flânerie, de grossièreté et de brutale combativité. Monté sur son coursier, la tête ornée d'un casque protecteur, le corps, les bras et les jambes couverts d'une épaisse armure ou d'une cotte de mailles, la lance ou le glaive d'une main, le bouclier de l'autre, le chevalier du moyen-âge aimait à errer dans les campagnes à la recherche d'une aventure. Il allait de château en château cherchant l'occasion de ferrailer et d'exercer ses talents dans des jeux d'adresse, et il s'adonnait chemin faisant au plaisir de la chasse.

B. VAN MUYDEN.

L. S. P.

Histoire de la Nation suisse, Tome Ier, p. 106.

Le torrent des Alpes.

Le torrent est l'âme de la vallée. C'est lui qui y entretient le mouvement et le bruit de la vie. De lui dépend l'existence du montagnard : il arrose, il fertilise ses champs et ses prairies, il les détruit aussi quelquefois, semant sur son passage l'abondance ou la désolation. Ouvrier infatigable, il apporte, il emporte ; il creuse, il entasse ; il sème, il arrache ; il est pioche, il est pelle, et, de proche en proche, son action se fait sentir des dépressions les plus profondes aux sommets les plus élevés. N'allez pas à la montagne si le torrent vous importune, car de partout il

se voit, de partout il s'entend, et tout y atteste sa présence. Mais si vous aimez à en suivre les jeux et à en écouter les bruits, ne craignez pas que le charme soit sitôt dissipé. Rien n'est moins monotone. Ce n'est que de l'eau qui coule, mais cette eau est plus ou moins transparente, et plus ou moins légère; elle est diversement colorée; elle est réunie en petite quantité ou en masses considérables, et les chemins qu'elle suit présentent successivement tous les accidents que peut offrir le relief de la terre. Il n'y a pas un torrent qui n'ait son caractère propre, qui ne diffère de tous les autres torrents, sans compter que le même torrent, variant selon les saisons, les jours, les heures, n'a pas deux moments identiques l'un à l'autre.

Il y a le torrent qui gronde, avec de sourdes colères, au fond des gorges profondes, et le ruisseau joyeux qui arrose les fleurettes des pâturages; il y a le torrent gris, froid, perfide, qui, sans tonner ni bondir, tournoie lentement sous la roche excavée, et le torrent aérien, qui déploie dans l'espace les balancements harmonieux de ses cascades, qui noue, dénoue et livre aux caprices de la brise sa folle chevelure d'argent; il y a encore le torrent glaciaire, dont l'eau pesante, faite des boues de la moraine, clapote sans rejaillir, et le torrent léger, qui glisse et n'appuie pas, aussi transparent que le lac où il s'est épuré. Celui-ci glisse sur une roche polie, avec la rapidité d'un mouvement que rien n'arrête, puis se calme, se divise en une infinité de filets murmurants, embarrassés de trouver leur chemin. Cet autre déferle par dessus les blocs lisses sa vague tout à coup grossie, pour se reposer, l'instant d'après, et reprendre haleine dans de petites anses où le pêcheur va guetter la truite aux points rouges. Ici, c'est la fraîcheur des sources qui jaillissent entre les mousses noires, parmi des bouquets d'aunes ou de rosages; là, c'est la fumée d'écume qui s'élève des vagues irritées et qui signale au loin, entre les arbres de la rive, le tumulte des grands cours d'eau.

(L. S.)

EUGÈNE RAMBERT.

ARITHMÉTIQUE

Densité.

Ex. 1. — Cherchez le poids de :

6 m³ d'argent, densité 10,5. — 3 m³ de chêne, densité 0,7. — 3 m³ de sable, densité 1,6. — 11 dm³ d'alcool, densité 0,8. — 7 dm³ de soufre, densité 2. — 4 cm³ de platine, densité 22. — 12 cm³ de plomb, densité 11,5. — 2 dm³ de glace, densité 0,92. — 5 m³ de sapin, densité 0,48. — $\frac{1}{2}$ m³ de marbre, densité 2,7.

Ex. 2. — Cherchez la densité de :

2 cm³ de mercure, pesant 27,2 g. — 5 m³ bois dur, pesant 30 t. — 3 dm³ de bronze, pesant 27 kg. — 2 m³ de glace, pesant 1,84 t. — 4 m³ de chaux, pesant 12 t. — 10 l. de pétrole, pesant 8 kg. — 7 dm³ de verre, pesant 17,5 kg. — 1000 l. de lait, pesant 1032 kg. — $\frac{1}{2}$ dm³ de liège, pesant 0,12 kg. — 2,5 dm³ de sable pesant 4 kg.

PROBLÈMES

1. Une poutre a un volume de 102,4 dm³. Quel est son poids, la densité de ces bois étant 0,575? *Rép. : 58,88 kg.*

2. Une plaque de fer a 0,68 dm³. Combien pèse-t-elle, sachant que la densité du fer est de 7,75? *Rép. : 5,27 kg.*

3. Un fût contient 84 l. d'alcool. Quel est son poids brut, la densité de l'alcool étant 0,9 et le fût vide pesant le $12\frac{1}{2}\%$ du poids de l'alcool ?

Rép. : 85,05 kg.

4. Que payera-t-on à fr. 22,50 la t. pour un tas de bois, long de 2,44 m., large de 1 m. et haut de 1,25 m., si la densité de ce bois est de 0,48 ?

Rép. : 32,94 fr.

5. Un tas de pierres a 5,36 m. de long, 3,75 de large et 1,2 m. de hauteur. Quel sera le poids de ce tas de pierres (densité 2,75) sachant qu'il faut déduire le 24% pour les interstices existant entre les pierres ?

Rép. : 50 410,8 kg.

6. Un tonneau contient 120 l. d'huile que je paie fr. 2 le kg. et que je revends fr. 1,95 le litre. Quel sera mon bénéfice, la densité de huile étant 0,915 ?

Rép. : 14,40 fr.

7. Une marche d'escalier en granit (densité 2,5) mesure 1,12 m. de long, 0,32 de large et 0,175 d'épaisseur. Quel est le poids de cette marche ?

Rép. : 156,8 kg.

8. Une pièce de cuir a 2,60 m. de longueur, 1,25 m. de largeur et 5 mm. d'épaisseur. Quel est sa valeur à fr. 4,40 le kg., la densité du cuir étant 0,96 ?

Rép. : 68,64 fr.

9. Une planche de hêtre a 3,52 m. de long, 0,35 m. de large, $2\frac{1}{2}$ cm d'épaisseur. Quel est le poids de cette planche (densité 0,8) ?

Rép. : 24,64 kg.

10. Quel est le poids d'une feuille de verre de 1,36 m. de long, 0,75 m. de large et 4 mm. d'épaisseur, la densité du verre étant 2,5 ?

Rép. : 11,7 kg.

11. La craie a une densité de 2,4. Quel sera le poids d'un bâton de craie long de 8 cm., large de 7,5 mm., épais de 7,5 mm. ?

Rép. : 10,8 g.

12. Combien pour faire 6 kg. faudrait-il de morceaux de sucre longs de 32 mm., larges de 25 mm. et épais de 1 cm. ; la densité du sucre étant de 1,5 ?

Rép. : 500 morceaux.

13. Un morceau de beurre a 4 dm de long, 375 mm. de large et 24 cm. d'épaisseur. Quel est à fr. 2,50 le kg. le prix de ce beurre, la densité étant 0,94 ?

Rép. : 84,60 fr.

14. L'air a une densité de 0,0013. Quel serait le poids de l'air contenu dans une salle ayant de 8,75 m. de long, 6,5 m. de large et 2,88 m. de hauteur ?

Rép. : 212,94 kg.

(A suivre.)

F. MEYER.

COMPTABILITÉ

Note d'un menuisier.

Le menuisier, M. A. Rebord a fait pour M. Schenk les travaux suivants :

Le 1^{er} novembre, livré 3 doubles fenêtres à fr. 17,50 chacune. Le 7 dit, réparé 2 chaises à fr. 1,60 chacune. Le 12, livré 1 étagère, fr. 3,50 et verni 1 garde-robe, fr. 4,30. Le 15, livré 2 bancs, l'un de fr. 3,80 et l'autre de fr. 3,30. Le 18, réparé la porte d'entrée, fr. 5,— et changé la serrure et poignée, fr. 8,50. Le 20, livré 1 armoire de cuisine de fr. 27,— et encadré 3 tableaux à fr. 2,70 l'un. Le 25, livré 3 paires de volets vernis, avec crochets et fermente nécessaires, à fr. 14,— la paire. — Quel est le montant de sa note ?

Note d'un menuisier.

M. Schenk à A. Rebord, menuisier,

Doit

1904		Fr. C.
Novembre	1 Livré 3 doubles-fenêtres à fr. 17,50 pièce	52 50
»	7 Réparé deux chaises à fr. 1,60 l'une	3 20
»	12 Livré une étagère	3 50
»	» Verni une garde-robe	4 30
»	15 Livré deux bancs : fr. 3,80 et fr. 3,30	7 10
»	18 Réparé la porte d'entrée	5 —
»	» Changé la serrure et poignée	8 50
»	20 Livré une armoire de cuisine	27 —
»	» Encadré 3 tableaux à fr. 2,70 l'un	8 10
»	25 Livré 3 paires de volets à fr. 14 la paire.	42 —
Total Fr.		161 20

A.-J^D. MAIRET.

Chant de promotions.

Andantino.

Paroles et musique de H. GUIGNARD.

1. Bien-heu - reu - se jour - né - e, En-flam-me no - tre cœur. Au
 2. Dans sa bon - té fi - dé - le, Dieu bé - nit nos ef - forts. Rem-
 3. Tra - vail - lons en si - len - ce, Fai - sons no - tre de - voir. Sa-

plai - sir des - ti - né - e, Nous t'ac - cla - mons en chœur, Nous
 plis d'un nou - veau zè - le, Soy - ons gais, soy - ons forts, Soy-
 chons a - vec cons - tan - ce Ap - pren - dre pour sa - voir, Ap-

Refrain. *Tempo di marcia.*

l'ac - cla-mons en chœur.
ons gais, soy - ons forts.
pren - dre pour sa - voir. } C'est la fé - te de la jeu-
nes - se, Qui nous ra - mè - ne le prin - temps. Fuy - ez, im - pé - tu-
eux au - tans: C'est la fé - te de la jeu - nes - se, Sa - lut, prin-
temps! Chan - tons, jeu - nes - se!

NB. Les couplets peuvent être chantés en soli.

Chant de promotions; partition : 0,50 fr. ; par 15 ex. : 0,10 fr.

Du même auteur, à Vaulion : *Au ressuscité*. Chœur d'hommes ou chœur mixte; partition, 1 fr.; par 15 ex. : 0,20 fr.

Anges de Pâques. Chœur d'hommes ou chœur mixte; partition, 1 fr. ; par 15 ex. : 0,10 fr.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

MONTREUX. — Le poste de maitresse de l'école préparatoire mixte, récemment créée au collège de Montreux, est mis au concours.

Obligations : 30 heures par semaine au maximum. Enseignement général dans la classe préparatoire et, éventuellement, quelques leçons à l'école supérieure.

Connaissance des langues étrangères exigée.

Traitement initial : 1800 fr. par an ; 2000 fr. à partir de la nomination à titre définitif.

Adresser les inscriptions au département de l'instruction publique et des cultes (2^e service) avant le 3 mars, à 6 heures du soir.

Entrée en fonction immédiate.

ÉCOLES NORMALES

Examens d'admission

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

a) Pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 11 et 12 avril.

b) Pour la **III^e classe des jeunes filles**, les mercredi et jeudi 12 et 13 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 1^{er} avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans**, au minimum, et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante ; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement, et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande. H30478L

Lausanne, le 26 janvier 1905.

F. GUËX, directeur.

Deux jeunes filles ou deux garçons

ont excellente occasion d'apprendre l'allemand dans sérieuse famille d'ancien professeur, au Berner-Oberland. Bonne école secondaire à fréquenter ou leçons particulières ; langues et musique.

Adresser les offres sous chiffres O. H. 4311 à **Orell Füssli Annoncen**,
Berne. O. H. 4311

BRUXELLES - VIENNE
PARIS - GENÈVE

Couronné

CHICAGO - LONDRES
MAGDEBOURG

POUDRE STOMACHIQUE UNIVERSELLE

de P. F. W. BARELLA

Eprouvée et reconnue depuis 25 ans! Tous ceux qui souffrent de l'estomac devraient l'essayer, car elle fait disparaître **de suite les douleurs et langueurs**, même **anciennes**. On envoie des **échantillons gratuits** contre les frais de port du dépôt principal, à Berlin. — Renseignements gratuits.

En boîtes de 2 fr. et 3 fr. 20.

P. F. W. Barella *Friedrichstrasse 220
Berlin S. W. 48*

Dépôt à Lausanne chez Auguste AMMANN, pharmacien.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions: **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à Lausanne; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Dueret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève. H985°x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique:

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Les
MACHINES A COUDRE



qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR

Le plus grand **progrès** réalisé ;
Les **perfectionnements** les plus récents ;
Marche la plus douce ;
Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier**, etc.

Ce succès immense et sans précédent

prouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre

SINGER

Paiements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Martigny, maison de la Poste.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Montreux, Avenue des Alpes.

Delémont, avenue de la Gare.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

L'Orphéoniste

Nouvel Harmonium portatif

Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé : un **harmonium transportable**, de dimensions restreintes, et conservant malgré tout son caractère. **L'Orphéoniste**, quoique d'un prix bien modeste joint encore à ces qualités celles d'être solide et de posséder un son des plus agréables, noble et doux, et cependant puissant.

Il est d'une utilité incontestable par exemple pour le Missionnaire, l'Évangéliste et devient indispensable aux Sociétés Chorales, ainsi qu'aux petits Orchestres. C'est aussi l'ami du Débutant.

Dimensions :

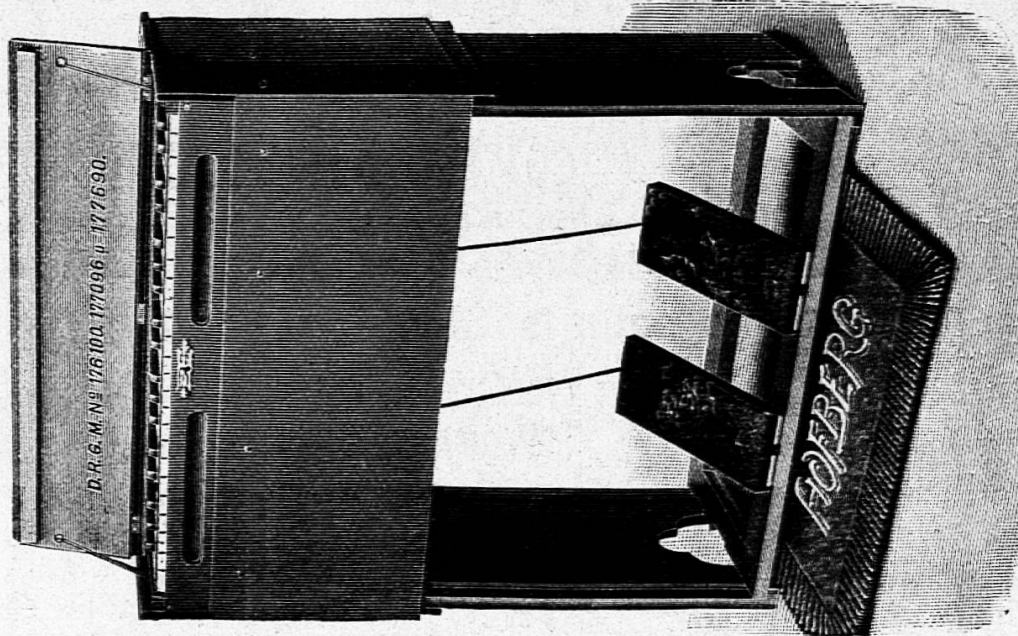
Ouvert : hauteur 77cm, longueur 64cm, larg. 30cm. — Fermé : 34 × 64 × 30cm.

L'ORPHEONISTE a 1 jeu 8', 3 1/2 octaves mi-la, 42 touches, et ne coûte que **Fr. 98.**—

FETISCH FRÈRES

Facteurs de Pianos et Harmoniums à LAUSANNE

— Succursale à VEVEY —



Plié et fermé, cet Harmonium représente une malle portée au moyen d'une poignée en cuir placée derrière l'instrument. Poids 13 kg.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLI^{me} ANNÉE — N° 8.



LAUSANNE — 25 février 1905.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **Paul-E. Mayor**, instituteur, Lavey-Village.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : **A. Michaud**, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Bastard**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Petit-Lancy.
Grosgrin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Moeckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Saicourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet**, Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Busillon, L., inst., Couvet.
Barbier, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Valais.

MM. **Blanchut**, F., inst., Collonges.
Michaud, Alp., inst., Bagnes.

Vaud.

MM. **Meyer**, F., inst., St-Prex.
RoCHAT, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Dérian, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Faillettaz, C., inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., La Rippe.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne.

Tessin.

M. **Nizzola**, prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritsch**, Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **D. Vincent**, Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.
Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.
Lagotata, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.

MM. **Charvoz**, A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à Lausanne; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève. h985°x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

VIENT DE PARAITRE

MORGARTEN

Drame en 4 actes en vers, par Virgile Rossel.

Prix : Fr. 1.50

LA 1^{re} LIVRAISON

Les grandes cultures du monde

Leur histoire - leur exploitation - leurs différents usages

Histoire naturelle populaire

le Riz, la Vigne, le Café, le Froment, la Canne à Sucre et la Betterave, le Thé,
le Cacao, le Tabac, le Maïs, le Quinquina

AVEC UN GRAND NOMBRE D'ANECDOTES AUTHENTIQUES

700 ILLUSTRATIONS directes par la PHOTOGRAPHIE

Ouvrage complet en 12 fascicules. Prix du fascicule : 75 cent.

Envoi à l'examen sur demande.

!! INSTITUTRICE !!

Famille habitant Jura bernois cherche, pour deux fillettes, institutrice protestante, de langue française, chaudement recommandée, ayant santé robuste. Connaissant de préférence anglais, allemand, musique, aimant beaucoup les enfants, ayant, si possible, été dans famille auprès d'enfants. — Bons appointements. Ecrire à Madame Boillat-Japy, à **Reconvilier (Jura bernois)**.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

Gymnase de Berthoud

Les **examens d'admission** dans les diverses classes du Gymnase de Berthoud (section littéraire, réelle et commerciale) auront lieu le **samedi 25 mars** et le **mardi 25 avril**, dès 8 h. du matin. Les inscriptions pour l'admission seront reçues jusqu'au 18 mars par le soussigné qui donnera tous les renseignements désirables concernant les pensions pour élèves. La demande d'inscription doit être accompagnée des certificats des dernières années scolaires, ainsi qu'un extrait de naissance. **La nouvelle année scolaire commencera le mercredi 26 avril.**

Le recteur du Gymnase :
Ch. Grütter.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournir gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Jeune fille

trouve bonne pension ; occasion d'apprendre l'allemand et le ménage dans famille d'un employé fédéral à Thoune. Maison et vue pittoresque. Prix très modéré.

Adresser les offres sous initiales O. H. 4310 à **Orell Füssli Annoncen, Berne.** O. H. 4310

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVREURIE



CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.